

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 283-2017
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive :
N° d'affaire : 2017.RRGR.746

Déposée le : 05.12.2017

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Gullotti, Tramelan) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Ruchonnet, St-Imier)
PS-JS-PSA (Dunning, Biel/Bienne)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 22.03.2018

N° d'ACE : 506/2018 du 9 mai 2018
Direction : Direction de l'économie publique
Classification : –
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**



Intelligence artificielle: le canton de Berne est-il pro actif ?

Le Conseil-exécutif est invité à présenter sa vision politique, économique et sociale du développement de l'intelligence artificielle dans les limites cantonales. Il tiendra compte notamment :

1. des conditions cadres nécessaires pour préparer l'économie au tout numérique ;
2. des mutations profondes que la formation va subir et les adaptations envisagées ;
3. des conditions cadres à fixer pour protéger le monde du travail ;
4. Il exposera ses réflexions en matière de développement d'une cyberadministration au niveau cantonal et communal (guichet virtuel).

La numérisation de la société avance à grands pas et le canton de Berne ne doit pas tarder à se poser les bonnes questions à ce sujet. L'enjeu est un enjeu de société et concerne chaque citoyenne et chaque citoyen de ce canton et au-delà de notre pays.

La première conférence nationale sur l'avenir de la Suisse numérique a eu lieu le 20 novembre dernier à Bienne. Au-delà du fait que la rencontre a permis de tirer un bilan de la Stratégie numérique que le Conseil fédéral mène depuis avril 2016, elle a mis en lumière la nécessité pour les

collectivités publiques de se préparer dans tous les domaines d'activités professionnelles, formatifs, sociétaux, au virage numérique.

Le 21 novembre toujours a eu lieu la première Journée du numérique, chapeauté par digital-switzerland en collaboration avec plus de 40 partenaires dont l'EPFL. La Confédération a patronné la manifestation. Ainsi, les gares de Genève, Zurich, Lugano et Coire ont présenté à la population les possibilités offertes par la numérisation et les effets que celles-ci auront sur son quotidien.

Le souci pédagogique déployé par la Confédération et l'industrie notamment est essentiel. La révolution numérique dont il est impossible de savoir quand elle va exercer une déferlante sur nos existences, va avoir un impact profond et encore peu tangible sur l'économie, sur la formation, sur l'emploi, sur la politique sociale, sur le quotidien de nos citoyennes et de nos citoyens. Personne n'a connu la Révolution industrielle au XIX^e siècle, pourtant elle a modifié profondément le visage de l'Europe économique et sociale et nous en discutons toujours des effets aujourd'hui. La Révolution numérique ira certainement plus vite et nous devons anticiper son impact.

Motivation de l'urgence : L'évolution technologique est rapide et les mesures d'adaptation prennent du temps.

Réponse du Conseil-exécutif

Les auteurs du postulat demandent au Conseil-exécutif de présenter sa vision politique, économique et sociale au sujet du passage au numérique. Il n'est pas précisé dans quel cadre et de quelle manière il s'agit de l'exprimer.

Le Conseil-exécutif est lui aussi d'avis que le passage au numérique aura « un impact profond et encore peu tangible » sur l'économie et la société.¹ Il est cependant réticent à émettre des hypothèses concrètes quant à l'évolution du phénomène et, sur cette base, à définir des mesures envisageables. L'enjeu de la numérisation croissante ne peut être abordé en définissant une fois pour toutes des mesures au sein d'une stratégie arrêtée. Il doit plutôt faire l'objet d'un processus stratégique. Le monde évolue et une stratégie doit reposer sur des hypothèses, rester ouverte à des solutions alternatives et toujours pouvoir s'adapter. Un tel processus stratégique permet d'identifier à temps les opportunités qui se présentent et de les saisir. Le Conseil-exécutif considère qu'il est important de suivre ces transformations de manière régulière et flexible. D'ailleurs, le canton intervient déjà dans différents domaines touchant à ce sujet.

Dans le domaine de la formation, la Direction de l'instruction publique a mis en œuvre les mesures suivantes :

- Au niveau de l'école obligatoire, il existe des recommandations indiquant comment et à l'aide de quels moyens techniques le nouveau module « Médias et informatique » doit être mis en œuvre dans le cadre du Lehrplan 21. Par ailleurs, des formations continues faisant l'objet d'une très bonne fréquentation sont organisées à l'attention du corps enseignant. En collaboration avec d'autres cantons, les associations professionnelles et l'Association des communes bernoises, de nouveaux modèles de gestion sont créés dans le domaine des outils di-

¹ A ce sujet, voir aussi la réponse du Conseil-exécutif au postulat 284/2017 Machado Rebmann: « Industrie 4.0 » : à quoi le canton de Berne doit-il s'attendre ?

dactiques. La Direction de l'instruction publique soutient, par le biais d'expériences pilotes, le développement de l'infrastructure technique requise dans certaines écoles. D'autres mesures consistent notamment à créer un système de gestion de l'identité ou un espace de confiance numérique, dans la mesure du possible en collaboration avec d'autres cantons.

- Au niveau du degré secondaire II, l'informatique devient une discipline obligatoire au gymnase. Les compétences en matière de médias et de TIC y sont promues dans tous leurs aspects. Dans le cadre des réformes des ordonnances sur la formation professionnelle, de nouvelles compétences adaptées aux exigences de la numérisation sont intégrées aux divers profils professionnels. Différentes plateformes et formes d'apprentissage numériques sont mises en place dans les écoles. De manière générale, la gestion du savoir sera de plus en plus importante à l'avenir. L'évolution technologique et les formations continues s'avérant nécessaires sont coordonnées par l'Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle dans le cadre de la stratégie TIC pour les écoles du degré secondaire II.

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) élabore actuellement en collaboration avec la Chancellerie d'Etat une nouvelle stratégie de cyberadministration pour le canton de Berne.² Celle-ci se concentrera sur la hiérarchisation et la coordination des nombreux projets en cours ou prévus. Une des mesures de la stratégie consistera à élaborer une loi sur la cyberadministration qui régit les principes et l'organisation de la numérisation au niveau de l'administration cantonale ainsi que, en conformité avec la législation fédérale, la communication électronique d'écrits juridiques et les échanges en ligne avec les autorités. Le canton dispose déjà d'un « guichet virtuel », le portail de cyberadministration BE-Login (www.be.ch/login), qui sera équipé ces prochaines années de nouvelles fonctions telles que l'inscription au moyen d'identités électroniques et l'échange de documents entre particuliers et autorités. Jusqu'ici, quatre à sept nouvelles applications de cyberadministration ont été rendues accessibles via BE-Login chaque année, la dernière étant le Registre des avocats et des notaires. La nouvelle stratégie de cyberadministration devra constamment faire progresser la numérisation des services administratifs en veillant à assurer une continuité des processus entre le canton et les communes. On aspirera en outre à une collaboration avec les communes intéressées. L'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de la cyberadministration n'est pas prévue pour l'instant, mais les services spécialisés de l'administration en suivent l'évolution, et il est possible qu'ils recourent ultérieurement à cette technologie.

Le Conseil-exécutif est disposé à considérer la numérisation dans une perspective plus globale, par exemple dans le programme gouvernemental de législature 2018 à 2021. Il invite par conséquent le Grand Conseil à adopter le postulat.

Destinataire

- Grand Conseil

² A ce sujet, voir aussi la réponse du Conseil-exécutif à la motion 192/2016 Streit-Stettler : Cyberadministration : élaboration d'une stratégie